

tum Adoratorum ad pedes S. V. provolutus, humillime implorat prorogationem facultatis ut Sacerdotes sodales Matutinum et Laudes ab hora prima pomeridiana recitare queant.

Et Deus, etc.

Congregationis Sanctissimi Sacramenti.

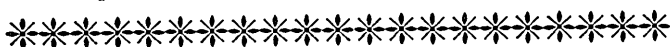
Sacra Rituum Congregatio, utendo facultatibus sibi specialiter a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII tributis, benigne indulset ut singuli suprascriptæ Confraternitatis alumni, ad proximum triennium, privatam Matutini cum Laudibus recitationem ab hora prima post meridiem pridie anticipare valeant.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 27 Maii 1900.
Loc. † Sig.

† CAJ. Card. ALOISI MASELLA,
Pro-Prefectus.

† D. PANICI *Archiep. Laodiceu.*
Secretarius.

Nous faisons observer à nos Associés que ce privilège n'est amoindri par aucune clause restrictive comme serait celle-ci, par exemple : "*dummodo rationabilis adsit causa.*" Cette concession s'étend à tous les membres de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs, du moment qu'ils sont régulièrement inscrits sur nos registres ; il n'est donc pas nécessaire de demander des feuilles spéciales pour en jouir.



Réalité du Sacrifice Eucharistique



Il est incontestable que Jésus-Christ, en instituant l'Eucharistie, a voulu perpétuer jusqu'à la fin des temps le souvenir de sa mort : *hoc facite in meam commemorationem.*

Mais est-ce là toute la raison de ce grand bienfait ? Quand il nous le donna, le Sauveur n'avait-il point d'autre but ? En un mot, l'Eucharistie n'est-elle qu'un mémorial ?

Non, dit le concile de Trente, l'Eucharistie n'est pas seulement un mémorial ; elle est beaucoup plus que le souvenir, si expressif qu'il puisse être, du sacrifice de la croix, elle est ce sacrifice lui-même sans cesse renouvelé aux regards des hommes, sans cesse reproduit sur tous les points de la terre.

Vérité capitale, beaucoup plus oubliée qu'il ne semble, et